

Les sites d'information utiles :

Retrouvez toutes les informations générales sur la réserve militaire sur le site internet dédié :

www.defense.gouv.fr/reserve



Rejoignez la communauté des réservistes militaires et suivez leur actualité :



<https://www.facebook.com/reservemilitaireFR>

<https://twitter.com/ReserveMiliFR>



La bourse des emplois de la réserve (BdER) propose plusieurs centaines d'offres d'emploi, mises en ligne par les armées et services interarmées à l'intention des réservistes opérationnels. Pour y accéder, rendez-vous sur le site interarmées des réserves militaires: www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr

Réserviste, civil et militaire à la fois.



Les contacts utiles :

♦ Le chargé de mission entreprises :

01 86 69 01 12

♦ Le bureau partenariat réserve-entreprises-défense (questions relatives aux conventions, contact CRED)

01 86 69 01 13

♦ Le bureau communication :

01 86 69 00 98

contact.csrsm@defense.gouv.fr



Le guide du référent défense



Réserve militaire

Parce que la sécurité nationale est l'affaire de tous !



Le référent défense

Votre entreprise a signé une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère de la défense et vous avez été désigné référent défense. Vos interlocuteurs privilégiés au sein du ministère de la défense sont le correspondant réserve-entreprise-défense (CRED) de votre secteur géographique, les autorités militaires locales et le secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire (SG CSRM).

Le rôle du référent défense :

Le référent défense, en tant que facilitateur des relations entre son entreprise et le ministère de la défense, a pour missions :

- De recenser les employés engagés dans la réserve,
- D'expliquer et défendre le statut de réserviste militaire au sein de l'entreprise, auprès de l'administration et de la hiérarchie pour faciliter l'exercice de leur double vie, à la fois militaire et civil,
- De relayer l'information relative à la défense et à la réserve militaire auprès des réservistes et de la direction,

- D'animer le réseau des réservistes au sein de son entreprise, les encourager à exercer leur activité militaire et à partager leur expérience notamment par la création de groupement,
- De communiquer sur la convention de partenariat et la réserve militaire au sein de l'entreprise, sensibiliser les employés à l'esprit de défense en participant à la journée nationale du réserviste ou en s'impliquant dans des actions en faveur de la citoyenneté,
- De rendre compte des activités menées par l'entreprise en faveur de la réserve militaire et des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la convention,
- De veiller à l'utilisation de la qualité de « partenaire de la défense nationale » conformément aux recommandations du Conseil Supérieur de la réserve militaire,
- D'informer le chargé de mission entreprises et le CRED de tout changement concernant l'entreprise impactant la convention de soutien à la politique de la réserve militaire

(changement de raison sociale de l'entreprise, d'adresse, désignation d'un nouveau référent défense...)

Les outils à disposition :

- Information relative aux questions de défense et de sécurité et à la réserve militaire au travers du magazine Armées d'aujourd'hui et de fiches d'information envoyées par le SG CSRM,
- Invitations à différents évènements par les autorités militaires locales : conférences, colloques, cérémonies...